

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires au tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 18 Février

## LE DEVOIR DES OFFICIERS

Ce n'est pas sans répugnance et sans dégoût que l'on a lu dans le rapport du prince George de Saxe, le récit des traitements odieux infligés aux soldats de l'armée allemande par leurs sous-officiers, parfois même par leurs officiers.

Très heureusement il n'en est pas de même dans l'armée française, nous l'avons déjà dit ici et nous tenons à le répéter. Il y a fort longtemps d'ailleurs que les deux armées diffèrent, à cet égard du tout au tout. Lorsqu'au siècle dernier, le comte de Saint-Germain alors ministre de la guerre, prétendit introduire dans l'armée française la schlague, les coups de plat de sabre et autres ingrédients de la discipline prussienne, il s'éleva dans notre armée, qui cependant était encore celle de l'ancien régime, un cri général de réprobation. « Le soldat français n'aime du sabre que le tranchant » s'écria un officier. Ce cri fut répété d'un bout à l'autre du territoire, et le comte de Saint-Germain dut se retirer.

Plus le temps a marché, plus l'opinion s'est prononcée contre le retour à des coutumes barbares qui affaiblissent le moral d'une armée sans accroître son respect de la discipline, sans laquelle il n'y a pas d'armée.

Il est d'autant plus nécessaire qu'il en soit ainsi que depuis quelques années et notamment depuis 1871, le caractère de l'armée s'est complètement modifié; ce n'est plus seulement une institution nationale, c'est la nation elle-même apprenant le métier des armes et toujours sur le qui-vive, prête à défendre l'honneur, l'indépendance, l'existence même de la patrie française.

En égalisant encore davantage, les charges du devoir militaire, le service de trois ans fait entrer dans les rangs de l'armée la totalité des jeunes générations, dont une

notable partie, la plus instruite, et la plus aisée, accomplit dans les régiments une période d'instruction plus longue que sous le régime du volontariat d'un an. L'égalité entre tous les citoyens du même âge est au régiment complète et absolue.

Les lois militaires nouvelles, qui imposent aux citoyens un surcroît d'obligations souvent fort lourdes, ne créent-elles pas, par suite d'une sorte de réciprocité indéniable, de nouveaux devoirs à l'Etat envers ceux qui, pendant un laps de temps relativement long, vont consacrer au pays leur jeunesse, leur dévouement, leurs patriotiques efforts ?

C'est un dur service que le service militaire et, au point de vue pratique et technique, il est difficile de l'adoucir. Les exercices, les longues marches-manceuvres de toute sorte qui constituent le simulacre de la guerre, ne sauraient être modifiés, sans porter atteinte à la préparation de l'armée et aux conditions de solidité et de valeur qu'elle doit s'appliquer sans cesse et sans relâche à réaliser.

Est-il nécessaire cependant d'aggraver pour les jeunes gens qui passent par le régiment, non pas les charges militaires proprement dites que la majorité d'entre eux acceptent avec une patriotique résolution à laquelle il faut rendre hommage, mais encore ce qu'il y a de pénible sinon de répugnant dans les détails de la vie de caserne ?

Malheureusement ces règles ne sont pas encore partout suffisamment observées. Il y a peu de temps, dans un régiment de cavalerie, un jeune homme appartenant à une excellente famille, se donnait la mort dans les conditions les plus lamentables. Instruit, distingué, ne demandant qu'à faire son devoir, il n'avait pas pu, après un an passé à la caserne, s'habituer aux coutumes plus que grossières et qui lui rendaient le séjour de la chambrée absolument odieux et insupportable. Certes on doit regretter et déplorer la faiblesse d'esprit dont a fait preuve ce jeune soldat; mais pourrait-on affirmer

que si ses supérieurs avaient exercé une surveillance plus active et plus rigoureuse sur les us et coutumes de leurs hommes, il en serait venu à se donner la mort dans un accès de désespoir ?

Sans rien exagérer, il y a là un côté de la vie militaire qui a déjà été l'objet de quelques adoucissements, mais qui mérite encore toute la sollicitude des chefs de l'armée. La surveillance des soldats est une partie indispensable de la discipline.

Ce n'est ni la malpropreté, ni l'excès de la promiscuité, ni le relâchement matériel et moral qui contribuent à fortifier l'esprit militaire d'un corps de troupes. En montrant sur ce chapitre une grande sévérité et en rendant le séjour de la caserne de plus en plus supportable aux jeunes soldats, les colonels et les officiers seront à la hauteur de la tâche de plus en plus noble et patriotique qui est aujourd'hui la leur.

Ils soutiendront le moral de leurs hommes et leur feront mieux comprendre ce qu'il y a de beau et de grand dans les devoirs qu'impose à cette heure à tous les citoyens français l'obligation imprescriptible du service militaire.

M. de Freycinet s'est déjà honoré en portant sur ces questions son attention et sa sollicitude; nous sommes certain qu'il ne se relâchera pas de sa vigilance.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 février

La séance de rentrée est assez animée. La Chambre est presque au complet.

M. Jaluzot, pose une question au ministre de la guerre.

Il s'agit d'un sapeur-pompier de Paris, qui, malade, se rendit à l'infirmerie de sa caserne. L'infirmerie prit une fièvre au hasard et croyant donner un purgatif, administra au pauvre diable une drogue dont celui-ci ne tarda pas à mourir.

M. de Freycinet répond, reconnaissant qu'il y a eu, en effet, une erreur déplorable. En l'ab-

laient en voiture au Bois, et le soir au théâtre. Antonin envoyait de temps en temps à Laura des fleurs ou quelques menus présents, bijoux et bibelots. Il venait, l'après-midi, en visite et dînait assez souvent chez elle; mais, quand il n'était pas seul, il se retirait régulièrement avec Despujolles et ses autres amis.

Car, si elle recevait moins nombreuse compagnie dans son petit appartement de la rue Boudreau que dans son hôtel de la rue de Boulogne, elle avait cependant renoué avec trois ou quatre intimes, qui tous d'ailleurs, étaient maintenant liés avec M. de Bizeux.

Seulement, ils n'étaient pas découragés comme autrefois; ils se disaient que plus tard leur tour viendrait peut-être, et ils attendaient.

Laurette Mina, moins bien élevé qu'eux, n'avait pas leur réserve et leur patience.

On se souvient qu'ils avaient été aussi, dans le temps, plus ou moins amoureux de la Linda, mais ils étaient hommes du monde, le vicomte était pour eux l'amant en titre, ils n'allaient pas sur ses brisées, et ne faisaient pas la cour à la diva.

Tout se sait, dans le monde des coulisses, de ce qu'on laisse savoir, et le ténorino tirait bonne augure de ce qu'il entendait raconter.

— Eh bien ! ma chère, ricanait-il un soir, dans le foyer des artistes à la Linda, eh bien ! je crois que je n'avais pas tout à fait tort quand je vous disais dans cette île de Cézembre, — vous vous rappelez, — que votre mariage ne me paraissait pas très bon teint. Les Malouins ne sont pas malins, ils n'y avaient vu que du feu.

Vous avez raison, du reste, de rentrer dans la

sence du sergent infirmier, le soldat infirmier dont a parlé M. Jaluzot, a pris à la légère une initiative qui a coûté la vie à un de ses camarades. Il a été, pour cette faute, puni d'un mois de prison.

M. Jaluzot remercie le ministre de ses explications et l'incident est clos.

M. Pierre Richard, député boulangiste, vient alors déposer une proposition tendant à fixer un minimum de salaire pour les ouvriers. Il demande l'urgence qui est repoussée par 261 voix contre 101.

M. Paul Lafargue dépose une proposition de loi qui tend à abroger ceux des droits qui, dans le nouveau tarif des douanes, concernent tout ce qui est denrée alimentaire.

Sur la demande de M. Lockroy, M. Lafargue renonce à sa demande d'urgence.

M. Méline déclare reprendre la demande d'urgence.

M. Lafargue répond, affirmant de nouveau que tous les objets nécessaires à l'alimentation sont en hausse, que cette hausse ira croissant, si bien qu'une année de mauvaise récolte, serait pour la France, une année de famine.

M. Méline revient à la charge. Il dépose une proposition de résolution fortement motivée, invitant la Chambre à se prononcer en faveur du maintien des tarifs votés par elle.

M. Hubbard demande alors la parole pour sa motion d'urgence relativement à la loi sur les associations.

Mais, comme un long débat s'engagera sans doute à ce propos, la Chambre décide de le renvoyer à jeudi.

## SÉNAT

Séance du 16 février 1892

Le Sénat aborde une proposition de loi de M. Bozérian, relative aux arrêtés agréant la nomination des gardes particuliers.

M. Poriquet dépose et développe un amendement tendant à faire prononcer la peine de la suspension provisoire après un premier avertissement, contre les gardes-champêtres et les gardes-forestiers. Cette suppression devrait être prononcée par la cour, suivant l'article 281 du Code d'instruction criminelle.

Il conclut en demandant au Sénat de voter son amendement qui, en repoussant les prétentions extraordinaires des préfets, a, d'autre part, le mérite d'augmenter l'action disciplinaire de la magistrature.

M. Thézard, remplaçant M. Bozérian, empêché, défend le rapport de la commission, et justifie l'intervention de l'autorité préfectorale.

vérité. Mieux vaut un amant pour de bon qu'un mari pour rire.

— Charmée d'avoir votre approbation, repartit la Linda, qui voulait garder le ton léger.

— Aussi bien, repartit Lauretto, tout le monde, à ce changement de main, trouvera son compte. Ceux qui sont amoureux fous de vous — et vous savez que j'en connais au moins un — me paraissent avoir à présent infiniment plus de chances.

— Croyez-vous ? Il me semble à moi que le plus ou moins de chances pour eux n'est pas que M. de Bizeux soit mon amant ou mon mari, mais tout simplement que j'aime ou non M. de Bizeux.

— Oh ! pardon, ce n'est pas du tout la même chose ! insista Lauretto. — N'est-ce pas, Gressier ?... ajouta-t-il en s'adressant tout haut au baryton, qui entra au même moment dans le foyer — n'est-ce pas qu'aimant Laura Linda, j'ai plus d'atouts dans mon jeu vis-à-vis d'un amant que vis-à-vis d'un mari.

— Erreur ! Monsieur Lauretto Mina, fit la Linda blessée; ce n'est pas parce que je n'en aimerais pas un autre que je vous aimerais davantage.

Elle tourna les talons et sortit.

— Hé ! hé ! tu n'es pas toujours très avancé, mon bon, remarqua Gressier en riant.

— C'est ce qui te trompe, reprit sèchement Lauretto, qui était devenu tout pâle. Je suis tout près du but, au contraire, et on aura bientôt les preuves.

Laura, le premier mouvement passé, regretta de s'être laissé aller à son irritation, si juste qu'elle

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 36

## LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XIII

L'amant légitime

On ne sentait que la haute élégance et le grand goût.

Antonin avait arrangé ainsi la façon dont ils vivraient dans le « nid ». Le tapissier se chargeait de l'entretien; Dorand enverrait de la place de la Madeleine tout ce qui se rapporte à la cuisine. On n'aurait donc besoin que d'un seul domestique, qui serait, naturellement, Jacinta. On pouvait compter sur son dévouement et sur sa discrétion. Elle suffirait pour servir à table et pour habiller sa maîtresse.

Antonin fit disposer gentiment pour elle la chambre en retour qui donnait sur la cour, et où, avec un coup de sonnet, elle était à la fois loin et près. La pièce fut garnie en étoffe de Jouy ancienne, avec des meubles en marqueterie du temps de Louis XVI.

Jacinta, ravie, ne s'était jamais vue si bien logée.

Le nouvel appartement fut inauguré à l'heure dite, et huit jours juste après la représentation des *Huguenots*.

Ce soir-là, la Linda avait chanté dans *Robert le Diable*. Antonin l'emmena, l'enleva, avec Jacinta, après la représentation, — enchanté, comme elle d'ailleurs, de sa bonne fortune conjugale.

Et il fut établi, comme règle, que, sans préjudice d'autres soirées, ils s'en iraient ainsi ensemble après chaque représentation, tandis qu'elle serait encore toute vibrante de l'émotion du succès, et doublement palpitante de la vie de son rôle et de sa vie à elle.

Antonin reprit un abonnement à un fauteuil d'orchestre assez proche de la scène. Comme autrefois, il applaudissait peu la Linda, il ne se mêlait guère aux acclamations qui la rappelaient; mais comme autrefois, il savourait en silence l'extase où le jetait la voix adorée. Elle, de son côté, ne lui souriait pas, ne le regardait pas, mais elle le savait là, elle connaissait sa place, elle chantait pour lui et elle n'avait jamais mieux chanté.

Et il n'arriva plus à Antonin de se sentir jaloux ni de Lauretto Mina ni de personne.

Tous deux se trouvaient on ne peut plus heureux de cette charmante vie, amusante comme la fantaisie, douce comme l'habitude.

Le domestique du vicomte, chaque fois que son maître découchait, se disait qu'il était resté chez la Linda; les domestiques de la Linda, chaque fois qu'elle ne rentrait pas chez elle, pensaient qu'elle était chez le vicomte.

Ils se voyaient officiellement le jour, ils al-

M. de l'Angle-Beauvernois succède à M. Thézard, et combat le projet de la commission qui, d'après lui, affaiblirait l'autorité des gardes et n'aurait pas d'autre résultat que de favoriser le braconnage.

L'amendement Poriquet est d'abord mis aux voix et repoussé, après un scrutin public, par 183 voix contre 42.

M. Lebreton défend un amendement tendant à confier aux tribunaux de première instance, la nomination et la révocation des gardes particuliers.

M. Thézard combat cet amendement, que son auteur retire pour le représenter lors de la deuxième délibération.

Une contre-proposition de M. Halgan est également repoussée.

Puis, le Sénat adopte le projet tel qu'il est présenté par la commission et décide de passer à la deuxième délibération.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

## INFORMATIONS

### Sur la frontière

Le général Jamont, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée à Châlons-sur-Marne, vient de signer l'ordre du jour suivant :

« Malgré les prescriptions des dépêches ministérielles du 8 février et du 18 juin 1888, rappelées par ordre du corps d'armée n° 21, deux officiers ont enfreint la défense de franchir sans autorisation la frontière d'Alsace-Lorraine et sont allés passer quelques heures à Metz. Le général commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée inflige à ces deux officiers trente jours d'arrêts simples et porte leur punition à la connaissance des troupes placées sous ses ordres. »

Il s'agit de deux jeunes sous-lieutenants du 147<sup>e</sup>, à Verdun, qui sont allés récemment à Metz sans passeport.

### Nouvelles militaires

L'Officiel publie l'avis suivant :

« Un concours sera ouvert le lundi 25 avril 1892, à Paris, à Lyon et au chef-lieu de chaque région de corps d'armée, pour l'admission aux emplois d'adjoint de première et deuxième classes du cadre auxiliaire de l'intendance militaire dans les conditions prévues par le règlement du 13 octobre 1891, inséré au Bulletin officiel du ministère de la guerre. »

Les officiers d'armes et les officiers d'administration appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale devront faire parvenir leur demande d'admission au concours avant le 1<sup>er</sup> mars prochain, par l'intermédiaire de leurs chefs directs, au gouverneur militaire ou au général commandant le corps d'armée de leur résidence. Ils n'auront à joindre à cette demande d'autre pièce que la copie de leur diplôme de docteur ou de licencié en droit, s'ils sont en possession de l'un de ces titres.

Les anciens sous-officiers et les anciens engagés conditionnels candidats au grade d'attaché de deuxième classe feront parvenir leur demande directement au gouverneur militaire ou au général commandant le corps d'armée de leur résidence, avant le 28 mars. Ils joindront à cette demande, outre leur diplôme de docteur ou de licencié en droit, s'il y a lieu : 1<sup>o</sup> un extrait de

leur acte de naissance ; 2<sup>o</sup> un extrait de leur casier judiciaire ; une copie certifiée de l'état de leurs services dans l'armée. »

### On lit dans le Journal des Débats :

Tous les ans, le ministère de la guerre fait procéder à la révision et à la mise à jour d'une partie de la carte d'état-major. Jusqu'à présent, paraît-il, le département de la guerre n'avait pas songé à demander pour cette opération le concours du service vicinal du ministère de l'intérieur. Cette année seulement on a pensé à faire appel aux lumières des agents-voyers et des maires. Du moins, c'est ce que l'on peut conclure d'une note officielle publiée par l'agence Havas et annonçant que le ministre de l'intérieur vient d'adresser à ces agents une circulaire accompagnée de cartes et d'états dressés par le service géographique de l'armée, avec invitation de fournir les renseignements sur les points où il y a lieu de constater des modifications topographiques. Ces renseignements, centralisés au ministère de l'intérieur, seront mis entre les mains des officiers réviseurs, dont les opérations sur le terrain gagneront ainsi en promptitude et en précision.

L'intention est excellente, mais il est étrange qu'une idée aussi simple ait mis tant de temps à aboutir. Cela tient à ce que chaque ministère est resté une sorte de forteresse n'ayant que des communications aussi rares que peu cordiales avec les forteresses voisines. Chacun se cantonne dans ses attributions et conserve avec un soin jaloux les renseignements qu'il se procure sans en faire profiter les autres services. C'est ce qui explique que le ministère de la guerre a son service géographique, que le ministre de l'intérieur a le sien, et aussi le ministre des travaux publics sans qu'aucun rapport suivi ait existé jusqu'ici entre ces trois administrations. La Chambre vient de nommer une grande commission parlementaire pour étudier les réformes que réclame notre organisation bureaucratique. Il nous semble que cette commission ne saurait mieux débiter qu'en étudiant les doubles emplois qui fourmillent dans les ministères, et en essayant de mettre un peu d'ordre et de méthode dans l'utilisation des services analogues qui s'ignorent ou se combattent.

### Le biscuit dans l'armée

On sait que M. de Freycinet recherche le moyen d'arriver à supprimer l'emploi du biscuit dans l'armée de terre.

Il serait plus urgent de décréter cette suppression pour les troupes coloniales.

Nous apprenons que le colonel Humbert, commandant des troupes du Soudan, a signalé, en termes énergiques, les funestes effets de la consommation du biscuit sur la santé de ses hommes.

Non seulement il réclame avec raison une denrée de qualité irréprochable, mais une alimentation plus saine et plus abondante.

### Les Français en Russie

MM. Decauville et Lesserre, représentants de capitalistes français, se trouvent actuellement à St-Petersbourg, dans le but de demander au gouvernement russe la concession de la construction du chemin de fer transibérien.

### La santé du Pape

La santé de Léon XIII donne lieu à moins d'inquiétude.

me avait été de ceux-là. Le charmant ténor n'avait pas dédaigné de cueillir sur son chemin cette fleur-là.

Il avait cueilli, puis il avait passé ; il n'était pas homme à s'attarder longtemps à de telles fantaisies. N'importe ! Jacinta fut singulièrement flattée d'avoir à compter, dans la collection de ses souvenirs, un « artiste », un vrai artiste, dont un nombre infini de grandes dames avaient dû, selon elle, se disputer les faveurs.

A Saint-Malo, dans la domesticité nombreuse des deux hôtels contigus, Jacinta, pimpante et attrayante, avait été, à son tour, fort courtisée. Et cela non seulement par les gens de la maison, mais par leurs invités, maîtres d'hôtel, chefs, etc, des hôtels voisins ; car, dans le grand monde, les cuisines reçoivent au moins autant que les salons.

On se rappelle que, le matin de sa fuite, Laura avait eu à constater dans la chambre de sa camarade un déplorable alibi.

Lorsque Jacinta rejoignit, dans la soirée, sa maîtresse à Paris, on pense si elle fut reçue par une terrible sermon.

Sans s'arrêter au torrent de larmes dans lequel elle essayait, comme toujours de laver sa faute, Laura lui représenta combien sa conduite était indigne.

Elle aurait dû assurément l'abandonner sans rémission, elle avait eu pitié encore ; mais elle lui donnait sa parole qu'elle lui pardonnait pour la dernière fois, et que la dernière incartade la trouverait inflexible.

Jacinta désolée s'engagea par un formidable serment, elle prit à témoin toutes les saintes dont

Tous les journaux français annoncent que le pape avait envoyé la Rose d'or à la reine Amélie de Portugal.

Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Le pape n'a pas envoyé cette distinction à la souveraine.

## Le Commerce avec la Tunisie

Le commerce de la France avec la Tunisie s'est élevé, pendant l'année 1891, à 53,871,000 francs, soit 33,924,000 fr. pour les importations de Tunisie en France, et 19,947,000 fr. pour les exportations de France en Tunisie.

Il y a là un progrès notable qu'il importe de signaler. Les introductions des céréales, grains et farines, se sont chiffrées par 15,700,000 fr. représentant un poids de 826,000 quintaux ; si on se rappelle qu'en 1889 la Tunisie ne nous avait fourni que 1,609 quintaux de froment et qu'elle nous en a expédié 584,732 quintaux l'an dernier, on jugera de l'importance que le trafic a pris à la suite de l'abolition des droits élevés qui frappaient, avant 1890, les produits tunisiens à leur entrée en France.

Pour l'orge, il en est de même : nos achats, en 1889, n'étaient que de 3,551 quintaux ; l'année suivante, ils portaient déjà sur 67,789 quintaux ; l'an dernier, les introductions n'ont pas été moindres de 232,033 quintaux. C'est qu'un commencement. Le jour où, dans ces régions si riches autrefois, les indigènes pourront accroître leurs cultures, la Tunisie et l'Algérie verront leur situation économique s'améliorer au point de compenser les sacrifices que nous avons faits pour les obtenir.

Un produit dont l'importation en France devait prendre un grand développement, c'est l'huile d'olive. En 1889, la France en a acheté au dehors une quantité qui atteignait 9 millions de kilogrammes. La part de la Tunisie dans ce trafic ne s'élevait qu'à 1,680,000 kilos, soit 8 0/0 à peine.

En 1891, nous en avons reçu 25,672,000 kilos, dont 10,254,000 kilos de provenance tunisienne. C'est une proportion de 40 0/0, et cela n'a nullement nui aux expéditions de l'Algérie qui, l'année dernière, a envoyé 2,387,000 kilos, au lieu de 501,000 en 1889.

Parmi les autres produits tunisiens arrivant en France, se trouvent encore des éponges, des peaux et dépouilles d'animaux et des vins, dont nous avons reçu 11,000 hectolitres au lieu de 1,900 en 1889. Le vignoble tunisien, plus récent que celui de l'Algérie, qui, l'an dernier, nous a expédié 1,841,000 hectolitres, constituera une richesse très notable, car la culture de la vigne est une de celles qui ont le plus attiré les colons arrivés en Tunisie au lendemain de l'occupation.

### Barbarie dans l'armée allemande

Les journaux citent un supplice nouveau, inventé par le sous-officier Muller, du 117<sup>e</sup> régiment d'infanterie, pour punir des recrues surprises par lui en flagrant délit de négligence. Une de ces recrues, le troupier Ovick, est passé en revue avec ses camarades par le capitaine commandant de la compagnie. Le capitaine remarque que Ovick a sur une de ses mains une tache de cirage et lui en fait l'observation en termes vifs, mais convenables. Le sous-officier Muller, trouvant que ces observations sont trop douces, suit ce troupier dans sa chambre et commence par lui administrer, en pleine figure, six coups de poing

tellement violents, que la figure de la victime a enflé à vue d'œil.

Puis, il fait déshabiller complètement Ovick, ordonne à quelques-uns de ses camarades de prendre des broches de crins très durs, de les plonger dans l'eau et de donner à Ovick une leçon de propreté en le frottant avec ces broches jusqu'à ce que le sang jaillisse de tout le corps. La leçon de propreté reçue, Ovick a déserté dans un état pitoyable. Après trois semaines de vagabondage, la faim l'a ramené au corps et il s'est décidé à expliquer au colonel les causes de sa désertion.

### Tempête de neige

Dans la nuit de mardi à mercredi, une violente tempête de neige a sévi sur Paris.

Plusieurs centimètres de neige couvrent les rues de la capitale.

Il gèle maintenant fortement. Des dépêches de province signalent de nombreux trains qui sont bloqués par la neige.

## CHRONIQUE LOCALE

### CONFÉRENCE-CONCERT CLÉMENT-MAROT Samedi 20 février 1892

#### PROGRAMME :

##### 1<sup>re</sup> PARTIE

- 1<sup>o</sup> Zampa, ouverture (Hérold) Musique du 7<sup>e</sup>.
- 2<sup>o</sup> Conférence de M. LARROUMET.

##### 2<sup>o</sup> PARTIE

- 1<sup>o</sup> Chansons de Clément-Marot, (musique de Messager), par M. Soulaeroix.
- 2<sup>o</sup> La coupe du roi de Thulé (Diaz) id.
- 3<sup>o</sup> Cantilène de cinq mars (Gounod), par M<sup>lle</sup> Vial.
- 4<sup>o</sup> Un vieux buveur, (chansonnette), par M. François Belgarric.
- 5<sup>o</sup> Berceuse de Jocelyn (Godard), par M<sup>lle</sup> Vial.
- 6<sup>o</sup> Fauvette et Rossignol, duo (Darquier), par MM. Belgarric frères.
- 7<sup>o</sup> Gaule et France, chœur, par l'Orphéon.

##### 3<sup>o</sup> PARTIE

- 1<sup>o</sup> Le pardon de Ploërmel, fantaisie (Meyerbeer) par la musique du 7<sup>e</sup>.
- 2<sup>o</sup> Jota (Defies), par M<sup>lle</sup> Vial.
- 3<sup>o</sup> Chansonnette, par M. Louis Belgarric.
- 4<sup>o</sup> Hymne à Gambetta (Poudou), paroles de Marius Pracy, par l'Orphéon.
- 5<sup>o</sup> Les fredaines de Grand-Père, duo (Darquier) par MM. Belgarric frères.
- 6<sup>o</sup> Couplets des Folies amoureuses (Pessard), par M. Soulaeroix.
- 7<sup>o</sup> Rosilda, chanson espagnole (Yradier), par M. Soulaeroix.
- 8<sup>o</sup> Echos du Quercy, mosaïque sur des airs populaires du Quercy (Kelsen), par la musique du 7<sup>e</sup>.

Le piano sera tenu par M<sup>me</sup> Mariani Pilo. Musique militaire, direction : M. Kelsen. Orphéon de Cahors, direction : M. Combes. Le bureau de location est ouvert au théâtre à partir de ce matin.

Toutes les entrées de faveur sont rigoureusement suspendues.

### Au Conseil de préfecture

Par décret, M. Laparra, conseiller de préfecture du Lot, est nommé, pour 1892, aux fonctions de vice-président du conseil de préfecture du département du Lot.

le pût être.

Elle redoutait plus que jamais pour Antonin un conflit possible entre lui et ce dangereux personnage.

Elle se rappelait sans cesse les paroles, tranchantes comme l'acier, que Lauretto avait dites, un soir, tranquillement adossé à la cheminée du foyer. On parlait d'un duel dont Paris s'était occupé tout ce jour-là.

— Bah ! dit-il, la galerie est bien bonne de s'occuper des duels d'à présent ? Ils finissent tous par une égratignure. Quant à moi, je suis déterminé à ne plus jamais provoquer personne, et, même provoqué, à n'aller sur le terrain que pour une insulte mortelle, parce que moi, malheureusement je n'égratigne pas, je ne blesse pas, je tue.

Aussi, Laura ne relevait-elle plus les impertinences que le ténor se permit encore de temps en temps avec elle. Elle faisait semblant de ne pas les comprendre et même de ne pas les entendre.

Elle était si heureuse !... Et ce bonheur prolongea ainsi près de trois mois sans un nuage.

Antonin, lui, n'avait qu'un seul souci : il désirait vivement revoir son père. Mais le comte, auquel il n'avait pas voulu cacher ce qu'il appelait son roman, ne pouvait guère, pour sa dignité, venir s'y compromettre.

— Prends garde ? écrivait-il à son fils, tu caches ta femme comme on cache une maîtresse, je ne peux m'empêcher de trouver que c'est là un jeu dangereux. Est-il bien sage de tenter le péril, et de mêler à ce qu'il y a de plus sérieux et de plus sacré dans l'amour le déguisement le mas-

que et l'aventure.

Était-ce là un pressentiment de l'intuition paternelle ?

Une nuit, vers quatre heures, Laura, enveloppée de sa robe de chambre, venait, selon son habitude, de reconduire son mari jusqu'au petit escalier donnant sur la rue. Elle resta là jusqu'à ce que la porte extérieure se fut refermée sur lui.

En rentrant dans sa chambre, elle poussa un cri.

Lauretto Mina était assis dans le fauteuil que venait de quitter Antonin.

## XXIV

### Jacinta

Jacinta avait pour sa maîtresse un dévouement sans bornes ; elle se serait fait tuer pour elle, et, si Laura était morte, il est certain qu'elle ne lui eût point survécu.

Le diable est que ce n'était pas seulement par sa fidélité canine qu'elle tenait de l'animal. Les remontrances, les sévérités, les colères de Laura la faisaient pleurer à sanglots, car c'était la meilleure créature du monde, mais si elle se repentait, elle ne s'amendait pas. La Vénus antique s'amusait à s'attacher toute entière à cette humble proie.

Par malheur pour l'inconsciente, sa beauté piquante, ses grands yeux noirs, son teint brun et frais d'Andalouse, sa taille souple, ses attaches fines lui donnaient trop aisément des complices.

Nous avons indiqué que Lauretto Mina lui-mé-

elle portait les noms ; il y en avait sept, toutes plus virginales les unes que les autres. Elle avait failli perdre sa bonne chère maîtresse, autrement dit perdre sa vie ! C'était bien fini ! Une si rude leçon lui profiterait et le Malin n'aurait plus jamais de prise sur elle.

Laura fit semblant de croire à ses promesses, qui, si elles n'étaient pas très solides, étaient à coup sûr très sincères. Elle prit néanmoins quelques précautions utiles.

Elle ne voulait pas de jeunes gens pour sa modeste maison de la rue Boudreau ; elle choisit le mari et la femme, et elle choisit d'un certain âge ; le mari avait cinquante-cinq ans et la femme quarante.

Jacinta fut, d'ailleurs, trois mois durant, un modèle de tenue et de régularité. Elle ne sortait jamais, et quand elle accompagnait la Linda au théâtre pour aider l'habilleuse, elle ne quittait pas la loge.

Mais au moment de l'arrivée du vicomte à Paris ses remords commencèrent à se cicatiser.

L'installation mystérieuse de la rue de l'Arcade la ravit, et fit diversion.

Mais bientôt Laura crut s'apercevoir qu'elle avait des inquiétudes dans les jambes — et dans l'esprit. La vue du bonheur de l'amoureux couple jetait la pauvre Jacinta dans des mélancolies.

— Comme monsieur le vicomte aime madame ! soupirait-elle ; ah ! madame est heureuse.

(A suivre.)

**Palmes académiques**

Nous annonçons avec plaisir que M. Vène, censeur au lycée de Digne, ancien professeur au lycée de Cahors, vient d'être nommé officier d'Académie.

**Enregistrement**

Par arrêté du directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, M. Paul Lagineste, surnuméraire à Cahors, est nommé receveur de l'enregistrement à Alzon (Gard).

**Contributions indirectes**

Par arrêté préfectoral, M. Chapt Jules-Auguste, candidat du département du Lot, est nommé surnuméraire de direction des contributions indirectes à Aurillac, en remplacement de M. Combe, appelé à Tulle.

**Manufactures de l'Etat**

Par décision de M. le directeur général, en date du 15 février 1892, M. Ortalo, vérificateur de la culture des tabacs de 4<sup>e</sup> classe (direction de Cahors), est nommé sur place à la troisième classe de son emploi.

M. Bouygues, commis de 7<sup>e</sup> classe (direction de Cahors), est nommé à la 6<sup>e</sup> classe de son emploi (direction de Périgueux).

**Mairie de Cahors**

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les pères de famille ayant 7 enfants mineurs vivants, légitimes ou reconnus et payant une contribution personnelle-mobilière de 21 fr. (Rôle général) ou au dessus, qu'ils peuvent en faire la déclaration à la Mairie, s'ils veulent être exonérés de la dite contribution.

**Récompense**

La compagnie d'assurances *Le Soleil* vient de faire verser entre les mains de M. le Maire de Cahors, la somme de 25 fr. à titre de remerciement aux sapeurs-pompiers pour le zèle et l'activité qu'ils ont déployés lors de l'incendie qui s'est déclaré dans la maison L..., rue Nationale.

**Inspection de l'enseignement primaire**

M. Pécaut, inspecteur général, est chargé de l'inspection de l'enseignement primaire, en 1893, dans le département du Lot.

**Avis aux Contribuables**

Les contribuables qui ont des réclamations à présenter ou des mutations foncières à faire opérer sont prévenus que, samedi prochain et les samedis suivants jusqu'à la fin de juillet, le Contrôleur principal des Contributions directes sera, de 2 heures à 4 heures du soir, à la mairie de Cahors (bureau du cadastre).

**COUR D'ASSISES DU LOT**

**Affaire Salbant**

C'est vers huit heures, mardi soir, que le jury a rapporté un verdict négatif, après quarante minutes de délibération.

En conséquence, la cour a prononcé l'acquiescement de Salbant.

**Arrestation**

Le nommé Malbec Isidore, né le 16 mai 1863 à Cressensac (Lot), a été arrêté pour grivellerie, le 13 février, chez M. Planacassagne, aubergiste rue Nationale, n° 71, à Cahors.

Le nommé Malbec, a subi d'autres condamnations.

**Contravention**

Le nommé J... R..., cordonnier à Cahors, s'est souvenu que nous étions en Carnaval, et a voulu se payer une mascarade. Aussi, dimanche soir le voyait-on entrer, en habit militaire et en état d'ivresse, au bal des Variétés.

La police lui a dressé procès-verbal pour port illégal d'uniforme.

**Fausse alerte**

Un cantonnier de Mercuès, le sieur Mazières, venait de toucher le montant de sa livraison des tabacs, soit une somme de 200 fr. en billets, qu'il mit dans son portefeuille. Il voulut quelques moments après visiter son avoir, quand il s'aperçut que son portefeuille n'était plus à la poche. Désespéré, il revint sur ses pas, et il fut agréablement surpris quand un commis de cultures du magasin des tabacs lui remit le portefeuille et l'argent qu'il avait trouvé dans la cour.

**Conférence viticole**

Le dimanche 21 février 1892, à 2 heures du soir, M. Drouhaut, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique et gratuite à la Mairie de Saint-Géry.

SUJET : Reconstitution des vignobles.

**L'inspection des finances**

Le conseil d'Etat vient d'adopter en assemblée générale un projet de règlement d'administration publique, modifiant sur certains points l'organisation des services centraux du ministère des finances. La disposition principale est le rétablis-

sement pour le recrutement de l'inspection des finances de l'état de choses antérieure à 1885. On sait que, depuis cette époque, on y entrait de plein-pied par voie de concours. Il a paru utile de revenir au principe du stage préparatoire dans les bureaux.

Cette mesure a pour triple but d'inculper aux jeunes gens qui se destinent à l'inspection les traditions et les formes administratives dont la possession leur facilitera l'accomplissement de leurs délicates fonctions; de fournir aux examinateurs des éléments d'appréciation morale, de nature à compléter heureusement les données du concours; enfin, de faire bénéficier les bureaux de la culture supérieure des candidats qui y poursuivraient leur carrière après des concours infructueux.

La durée du stage serait fixée à un an. La majoration du dixième des points de l'examen d'entrée dans les bureaux, déjà accordée aux licenciés, serait étendue aux anciens élèves de l'école polytechnique, qui ont désormais à traverser cette filière pour aborder le concours de l'inspection des finances.

**Prytanée militaire de la Flèche**

Paris, 15 février.

Une circulaire adressée par le ministre de la guerre aux préfets des départements rappelle les conditions d'admission au Prytanée de la Flèche.

Les places gratuites ou demi-gratuites ne peuvent être concédées qu'aux fils des officiers décédés en activité de service, tués à l'ennemi ou morts des suites de leurs blessures; aux fils des officiers en activité de service ou en possession d'une pension de retraite ou de réforme pour infirmités; aux fils des employés titulaires de l'administration centrale de la guerre.

Cette condition essentielle ne peut avoir d'exception.

La limite d'âge des candidats est fixée de 9 à 16 ans. Les demandes de places gratuites doivent être établies sur papier timbré, mais il n'est plus nécessaire qu'elles soient accompagnées d'une délibération du conseil municipal. Les généraux commandant les corps d'armée sont invités à fournir des renseignements sur les titres à la bienveillance du gouvernement présentés par les officiers en activité ou en non activité. Les familles devront faire inscrire leurs enfants du 1<sup>er</sup> au 31 mai à la préfecture du département où elles résident, et les présenter le 4 juillet à sept heures du matin, devant la commission chargée de leur faire subir les épreuves indiquées par l'instruction. Les listes et dossiers de tous les candidats dans leurs départements respectifs seront adressés par les préfets au ministre, au plus tard, le 10 juin. Toute demande de bourse adressée directement au ministre sera renvoyée au préfet pour être transmise conformément aux dispositions de la circulaire.

**Chemin de fer d'Orléans**

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les Billets d'Aller et Retour comportant une réduction de 25 0/0 sur les prix du tarif général, délivrés les samedis gras, dimanche, lundi et mardi gras (27, 28, 29 février et 1<sup>er</sup> mars), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (2 mars).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

La *New-York*, C<sup>ie</sup> d'assurances, nous prie de faire savoir que l'honorable John A. Mc Call, ancien surintendant du département des assurances de l'Etat de New-York, vient d'être élu président de cette Compagnie, en remplacement de M. W. H. Beers, démissionnaire.

M. Mc Call est connu depuis longtemps comme un maître dans toutes les questions d'assurances, et son passage au département des assurances a laissé les meilleurs souvenirs. On ne peut donc que féliciter la *New-York* du choix qu'elle vient de faire.

**Théâtre de Cahors**

Jeudi, 25 février 1892

**Représentation Extraordinaire**

DONNÉE PAR

La Société des Artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique

**Traduction du drame de Victor Hugo**

**HERNANI**

Grand-Opéra en 4 actes et 5 tabl., mus. de Verdi

INTERPRÉTÉ PAR :

- MM. BRÉMOND, de l'Opéra-Comique (1<sup>er</sup> ténor)
- SASSARD, du Théâtre-Lyrique (1<sup>er</sup> baryton)
- LAMARCHE, de l'Op.-Comique (1<sup>er</sup> basse)
- M<sup>l</sup>les DUQUESNE, de l'Op.-Com. (1<sup>re</sup> forte chan.)
- VIAL, de l'Opéra (2<sup>e</sup> Chanteuse légère)
- MM. ESPINASSE, de l'Op.-Com. (2<sup>e</sup> Ténor)
- ZOCONI, de l'Opéra (2<sup>e</sup> Baryton)

Nous nous plaignons à espérer que le public de Cahors fera à cette œuvre magistrale l'accueil empressé qu'elle mérite et voudra applaudir les artistes de choix qui s'en feront les interprètes.

Aussi engageons-nous vivement nos concitoyens à retenir leurs places à l'avance.

**Musique du 3<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 18 FÉVRIER 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Le Tirailleur (pas redoublé) | Sellenick |
| Si j'étais Roi (ouverture)   | Adam      |
| La Czarine (mazurka)         | Ganne     |
| Giroflé-Girofla (fantaisie)  | Lecoq     |
| Le Cocoyer (bavanaise)       | Boyer     |

**Causeries agricoles**

**Petite encyclopédie agricole et horticole**

**LE TABAC**

(Suite)

La consommation du tabac, en Europe, est d'un peu plus d'un kilogramme par habitant. La Hollande est au premier rang, 3 kilog. 1/2 par tête. Les pays qui en font le plus de revenus sont la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne et l'Italie.

En France le tabac se vend 6 fr. 25 la livre, rien de plus cher et rien qu'on ne donne le plus : à tout moment, le priseur présente la tabatière à son ami et le fumeur, sa blague.

La décoction et la fumée de tabac tuent les insectes : pucerons, chenilles, etc. ; il est employé pour usage externe contre la gale des brebis, les poux, etc., il ne faudrait s'en servir si la peau présentait quelques excoriations.

Les feuilles fraîches appliquées sur le front calment les névralgies.

Ayez en horreur, mes amis, l'usage du tabac; ne faites pas comme ces petits enfants qui, dès l'âge de sept ou huit ans, fument leur cigarette pour se donner de l'importance.

**LE CHANVRE**

Le chanvre est une plante textile qui vient dans tous les terrains frais et profonds; elle préfère cependant les bas-fonds, le longs des cours d'eau surtout. Comme nous n'avons que des terres sèches à lui donner, nous les engraissons bien avec des fumiers de bonne qualité. Le chanvre revient souvent dans le même sol que nous appelons *conobal* (chênevière).

Nous ne le semons jamais avant le mois de mai, avant les dernières gelées, qu'il redoute; nous le semons dru, à la volée, et nous recouvrons à la herse ou au rateau. Les oiseaux, les pigeons et les poules en sont très avides, aussi nous le surveillons pendant quelques semaines. Quant nous le cultivons uniquement pour la graine nous le semons clair, alors il acquiert une grande élévation.

Le chanvre mâle ne graine pas et est mûr le premier; nous l'arrachons dans le courant d'août quand il a pris une teinte jaune. Il est mis en petits paquets qui restent trois ou quatre jours exposés au soleil.

Le chanvre femelle ou porte-graine doit être arraché trois semaines plus tard et rester plus longtemps au soleil qui achève de le mûrir. Pour séparer les graines (chênevis) nous nous servons de bâtons ou de gros peignes; ensuite nous les criblons bien, puis nous les portons au grenier où nous remuons fréquemment les couches peu épaisses qui s'échaufferaient.

Le chanvre mâle nous donne la plus solide toile dont nous faisons des chemises, des draps de lit, des nappes, des sacs, etc.

Avant de l'employer à ces usages nous lui faisons subir quelques opérations: le rouissage d'abord, qui se fait de deux manières: à l'air et dans l'eau courante ou dormante. On enfonce les tiges, liées, assez profondément dans l'eau avec des pierres dessus pour les y tenir constamment. Ce travail dure une douzaine de jours.

Ici, nous le préparons toujours à l'air et pour une bonne raison! Le chanvre est étendu sur l'herbe dans une friche et retourné après les temps pluvieux, sans quoi il se pourrirait; il est fait dans deux mois environ.

Pour le rendre plus cassant et plus facile à broyer nous le mettons, après la cuisson du pain, dans le four pendant vingt-quatre heures; comme la plus petite négligence occasionnerait l'incendie, nous nous assurons que le degré de chaleur va bien.

Puis nous le convertissons en filasse à l'aide d'un instrument appelé *bargos* (brisoir ou broie). La poussière à avaler rend cette besogne pénible, aussi chez nous, elle se termine toujours, comme la toison, par une petite fête.

Marcelin. — Ma mère achète de la toile de coton pour faire nos chemises; celle de

chanvre nous gratterait trop, dit-elle.

Père Serres. — Moi je trouve qu'acheter gratte trop la bourse. Toujours j'ai cultivé le chanvre et je continuerai. Que dites-vous de ma routine, monsieur l'Instituteur?

— Si tous les cultivateurs vous ressemblaient, père Serres, il y aurait moins de misère parmi eux. Non seulement moi-même je vous approuve, mais le Gouvernement vous encourage. Il comprend que le relèvement de notre agriculture peut seul assurer la prospérité du pays.

(A suivre.)

J. MEULET,  
Instituteur public à Carluet.

**Bibliographie**

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 18 février 1892: E. Cadol: Monsieur «Ugène» — Bérard des Glayoux: Souvenirs d'un Président d'Assises (suite). — Henry Gréville: L'héritière (suite). — Hector Malot: La petite sœur (suite). — Eugène Chavette: Défunt Brichet (suite). — Léopold Stapleaux: Le coucou (suite).

**Bourse de Paris**

Cours du 17 février 1892

**RENTES**

3 0/0 perpétuel.....compt.	96 »
3 0/0 amortissable.....compt.	96 95
3 0/0 Emprunt 1891.....	94 90
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 »

**Valeurs Françaises**

**ACTIONS**

BANQUE DE FRANCE.....	4385 »
CRÉDIT FONCIER.....	1212 50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	472 50
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMP <sup>te</sup> .....	490 »
EST (Chemin de Fer).....	895 »
LYON.....	1477 50
MIDI.....	1267 »
NORD.....	1775 »
ORLÉANS.....	1523 75
OUEST.....	1058 75
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1400 »
CANAL DE SUEZ.....	2677 50
CANAL DE PANAMA.....	24 »
Etablissements DECAUVILLE.....	240 »

**OBLIGATIONS**

LYON (fusion).....	447 75
EST 3 0/0.....	449 »
MIDI 3 0/0.....	444 »
NORD 3 0/0.....	445 75
ORLÉANS 3 0/0.....	452 »
OUEST 3 0/0.....	442 »
SUD DE LA FRANCE.....	399 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	412 »
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	590 »
— — — 4 0/0 1863.....	522 »
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	388 »
— — — comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	478 »
— — — comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	419 »
— — — 3 0/0 1885.....	460 25
— — — bons 100 fr. av. lots.....	53 »
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	526 50

**Valeurs Étrangères**

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 60
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	93 05
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	27 85
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	209 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	312 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	314 »

**BULLETIN FINANCIER**

du 17 février 1892

Comme nous le faisons prévoir, il s'est produit aujourd'hui une légère réaction sur nos rentes, réaction du reste, tout à fait insignifiante. Le marché est toujours dans le même état. Cette stagnation des affaires est déplorable et amène un certain découragement.

Le 3 0/0 est à 95,95, le nouveau à 94,92 1/2. Les actions de nos grands établissements de crédit sont toujours lourdes. Il y a évidemment un parti pris de dénigrement qui momentanément influence les cours.

Le Foncier est à 1208,75, la Banque de Paris à 617,50, le Crédit lyonnais est à 778,75. Le Suez est en réaction à 2710.

Les actions des voies ferrées économiques sont à 536,25. La reprise d'hier sur certains fonds étrangers n'a pas persisté. L'Italien est de nouveau faible à 89,57 1/2. Faiblesse de l'Extérieure et des Fonds portugais.

En Banque, les valeurs minières sont calmes. Du reste pas d'affaires.

A propos de l'émission des obligations des Immeubles de France il n'est pas inutile de faire remarquer que la fusion de la Société des Immeubles de France avec la Compagnie foncière de France peut être considéré, comme un fait acquis; mais les deux Sociétés vont conserver, en apparence, leur existence propre. Toutes deux jouiront du même patronage, celui du Crédit foncier de France avec lequel elles auront les mêmes intimes relations.

Nous avons les meilleures nouvelles de l'avancement des travaux du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem. La ligne entière sera livrée à l'exploitation dans quelques mois.

